

**Compte Rendu (CR) du Comité Technique Local (CTL) du 29 janvier 2015**

En propos liminaires, **FO** a fait part au DDFIP de ses inquiétudes quant à l'avenir des missions du réseau. En effet, l'obligation pour les particuliers de télédéclarer leurs revenus et de télépayer leurs impôts serait réalisée d'ici quatre ou cinq ans. Quid de la fracture numérique ? Quid des tensions devant être gérées au guichet pour nos collègues lors de la venue en nombre d'usagers désireux de saisir leurs revenus sur les postes qui seraient mis à disposition dans les centres des Finances publiques ?

Pour M ROULET, aucune directive n'a été donnée par la DG à ce jour. En outre, nous serions alarmistes et il conviendra de gérer les difficultés une fois survenues. En d'autres termes, "courage, fuyons !"

Nul doute que la seule ambition de notre administration est malheureusement de supprimer toujours et encore davantage d'emplois sous couvert de gains de productivité résultant des simplifications tant vantées. **FO** met en garde l'administration sur ces orientations particulièrement destructrices.

**1 - Horaires d'ouverture de l'accueil physique CFP urbains (communes + 10 000 habitants)**

Après le site de Carentan (confère CR **FO DGFIP** du 14/11/14), le DDFIP a donc proposé des jours de fermeture et des réductions d'horaires aux responsables. Ils leur appartenaient de procéder à une consultation informelle des agents sur ces modifications. L'entrée en vigueur est prévue à compter du 2 avril 2015. Les jours de fermetures à l'accueil physique du public et les horaires modifiés des sites « urbains » proposés par le directeur sont les suivants

Services	agents	Jour(s) de fermeture	Nouveaux horaires (modifiés)
SIP Cherbourg	32	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SIE Cherbourg	17	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
CDIF Cherbourg	5	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SPF Cherbourg	6	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
ICE Cherbourg	6	Mercredi	Uniquement sur RDV
TPM Cherbourg	25	néant	8h30-12h 13h30-16H
SIP-SIE Coutances	43	Vendredi	8h30-12h & 13h30- 16h00
CDIF Coutances	4	Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SPF Coutances	6	Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Trésorerie Coutances	10	Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SIP-SIE Granville	28	jeudi	8h30-12h & 13h30- 16h00
ICE Granville	3	jeudi	Uniquement sur RDV
SIP Saint Lô	21	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SIE Saint Lô	17	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
CDIF Saint Lô	5	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SPF Saint Lô	5	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
ICE Saint Lô	7	Mercredi	Uniquement sur RDV
PRS Saint Lô	8	Mercredi	Uniquement sur RDV
Paierie	14	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Trésorerie Saint Lô	18	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00

Prenant en compte la demande exprimée par les agents et suite à nos interrogations ( voir page 2 ) **FO DGFIP** a préféré s'abstenir lors du vote sur ces nouveaux horaires (la majorité des autres OS a fait de même).

## Sites Urbains dont le jour de fermeture et les horaires ne sont pas modifiés

Trésorerie Equeudreville*	7	Mercredi déjà fermé	8h45-12h & 13h30-16h00
Trésorerie Tourlaville*	5	Mercredi déjà fermé	9h-12 & 13h30-16h

\*horaires approuvés au CTL du 7/10/14 (confère CR **FO** DGFIP) . Les agents ne veulent pas de modification.

Trésorerie Granville**	13	Jeudi réservé aux régisseurs	9h-12h & 13h30-16h vendredi 15h30
------------------------	----	------------------------------	-----------------------------------

\*\* horaires approuvés au CTL du 24/01/12

### Observations **FO** DGFIP sur les modifications d'horaires pour tous les sites

**La Situation des effectifs.** La situation des temps partiels par service n'a pas été précisée.

**Les besoins des usagers** La DDFIP nous a fournit la fréquentation des services seulement en novembre 2014. Or , **FO** DGFIP a rappelé que l'accueil du public se fait sur toute l'année (pourquoi ne pas utiliser l'outil ORCFA ?). Pourquoi une analyse sur ce seul mois ?... pas de réponse de l'administration.

La concentration de l'accueil physique du public augmenterait le temps attente. Il en découlerait un énervement et une agressivité accrue du public au détriment des agents. De mêmes, Les horaires téléphoniques ne sont pas concernés pas la réduction des horaires et des jour(s) de fermeture de l'accueil guichet d'où une hausse des appels.

**Sur la consultation des agents,** les informations fournies sont plus précises que lors de la précédente consultation. Toutefois, le sujet n'aurait pas été présenté identiquement sur tous les sites.

**Modification des horaires pour les échéances,** la circulaire prévoit d'adapter les horaires pour des périodes « de pics d'activité » ( campagne IR, avis d'impôts, dates de paiement...) évaluées à 40 jours par an. **FO** avait demandé comment serait ventilé ces 8 semaines lors du CTL du 14/11/14. Le directeur maintient qu'une concertation sera faite avec les responsables. Les horaires alors élargis seraient valables pour l'ensemble des services d'un site.

Attention , la réduction des jours d'ouverture induira la réduction de l'indemnité de caissier. En effet, elle est calculée en fonction des jours ouvrés.

Enfin , **FO** DGFIP a demandé le retour d'expérience du site de Carentan dont les horaires sont modifiés depuis le 1er janvier 2015. M VAUBERT explique qu'il s'agissait d'une appréciation sur 4 semaines. Toutefois selon les comptables, le maintien de l'accueil téléphonique sur la journée de fermeture pose des difficultés. Au niveau des conditions de travail, les agents auraient moins de stress et l'organisation du travail serait améliorée. Ils apprécieraient donc les nouveaux horaires. Par contre, la perception du public n'a pas été parfaite. Car malgré des actions de communications, des usagers auraient été surpris par ces changements. M ROULET relativise ce dernier point car sa priorité porte sur les agents et leurs conditions de travail.

## 2- Horaires d'ouverture de l'accueil physique CFP non urbains (communes < 10 000 habitants)

Services	agents	Jour(s) de fermeture	Nouveaux horaires (modifiés)
SIP-SIE Avranches	24	Mercredi & vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
CDIF Avranches	11	Mercredi & vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SPF Avranches	9	Mercredi & vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
ICE Avranches	5	Mercredi & vendredi	Uniquement sur RDV
2eme BDV	5	Mercredi & vendredi	Uniquement sur RDV
Trésorerie Avranches	9	Mercredi & vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SIP-SIE Mortain	15	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Trésorerie Mortain	7	Mercredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SIP-SIE Valognes	24	AM Lundi mercredi Jeudi Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
BANT Valognes	4	AM Lundi mercredi Jeudi Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
SPF Valognes	5	AM Lundi mercredi Jeudi Vendredi	8h30-12h & 13h30-16h00
Trésorerie Valognes	5	Mercredi déjà fermé & vendredi matin	9h15-11h45 & 14h-16h00

Suite à nos interrogations précitées et tout en prenant en compte la demande exprimée par les agents des services, **FO** DGFIP a préféré s'abstenir lors du vote sur ces nouveaux horaires (la majorité des autres OS a fait de même).

### **3 - Refonte des régimes indemnitaires des agents A : « mépris des agents...mépris des adjoints du réseau »**

	FGF	FGP	Total	FGF	FGP	Total
Perte supérieure à 10 € COMPENSEE	3	2	5	5.56 %	4.35 %	5.00 %
<b>Perte inférieure à 10 € NON COMPENSEE</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0.00 %</b>	<b>28.26 %</b>	<b>13.00 %</b>
<b>Égalité</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>44.44 %</b>	<b>0.00 %</b>	<b>24.00 %</b>
<b>Gain inférieur à 10 €</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0.00 %</b>	<b>4.35 %</b>	<b>2.00 %</b>
Gain supérieur à 10 €	27	29	56	50.00 %	63.04 %	56.00 %
	54	46	100	100.00%	100.00%	100.00%

Les inspecteurs GP en DDFIP auront désormais la même prime que pour la filière fiscale après une attente de 3 ans pour cette harmonisation indemnitaire sans pour autant rattraper ce retard ! Après avoir dénoncé la perte annuelle pour 93 % des agents de la Gestion Publique (confère CR du 7/10/14), **FO** DGFIP dénonce aussi le peu de considération pour les adjoints du réseau dans une administration qui se veut comptable ! Car **FO** défend l'harmonisation par le haut pour tous les agents. C'est ça le vrai gagnant-gagnant !

**FO** a interpellé l'administration quant au reclassement des personnels promus de B en A avant le 1er janvier 2007. En effet, le projet de décret supprimant les inversions de carrière consécutives aux conditions de reclassement de B en A découlant du décret Jacot a été rejeté par le Conseil d'Etat à l'automne 2014. Or, ce dispositif devait permettre aux agents promus de B en A avant le 1er janvier 2007, et qui en feraient la demande dans un délai de 3 mois suivant la publication du décret, de bénéficier d'un reclassement. Le Secrétariat général du Ministère s'était engagé à présenter un dispositif alternatif. Mais aucune information n'a pu être délivrée depuis maintenant plusieurs mois alors que de nombreux agents sont concernés. Le directeur s'est engagé à alerter la DG sur ce point.

### **4 - Règles de l'Equipe Départementale de Renfort (EDR) : « Vois tu du renfort à l'horizon ? »**

A compter du 1er septembre 2015, l'EDR constitue une mission/structure nationale offerte aux agents de catégorie A, B et C. Les agents affectés sont titulaires de l'affectation nationale: direction-sans résidence EDR. Au niveau local, un appel à candidature est réalisé auprès de tous les agents du département (note DDFIP 11/12/14). Suite aux 4 demandes déposées (3 agents B filière GP et un agent C filière fiscale), la DDFIP sélectionne en fonction des compétences recherchées et constitue un vivier (localement 3 agents B). Il sera utilisé en cas de vacance. A défaut, ce sera le mouvement national (Pour en savoir +, reportez vous au Spécial Mutations **FO** DGFIP 2015). A ce jour, L'EDR Manche regroupe un agent A, 17 agents B et 4 agents C. Tous originaires des ex EDRA & ex ERD GP.

Suite aux questions de **FO**, le directeur indique que l'équipe sera réunie annuellement au minimum pour reconnaissance des agents (enfin !), mutualiser les bonnes pratiques.... Les demandes de renfort par les services restent identiques. Le chef de service devra rédiger un rapport sur les missions accomplies. Compte tenu de la géographie du département, la sectorisation est maintenue. M ROULET a répondu aussi que la mutualisation des compétences serait réalisée très progressivement. L'intervention par rapport à certains pics de charge serait étudiée.

En conclusion, **FO** DGFIP revendique le choix de la résidence familiale pour tous les remboursements de frais.

### **5 - Questions diverses : « Et un, et deux et trois .... »**

**5-1 Emploi Berkani de la cantine de Granville** : A notre question, M VAUBERT, président du CDAS, nous informe que l'emploi ne serait pas remplacé. Les alternatives seraient que le traiteur fournisse du personnel ou bien une entreprise privée prestataire. Le financement par une subvention des services sociaux doit être examiné. L'autre solution serait une convention de restauration avec un autre organisme (lycées, cantine hôpital, CRNG) mais sous réserve d'être distant de moins d'un kilomètre. A défaut, les titres restaurant seront proposés aux agents.

**5.2-Budget** : **FO** rappelle sa demande sur la situation budgétaire 2014-2015 alors que le même jour, une note DDFIP du 28 janvier a été juste publiée sur les économies à venir. **FO** est attentif au bon usager de l'argent public. Mais l'absence de discussion préalable sur cette note en CTL nous semble une erreur.

**5.3- Pôle Contrôle Revenus et Patrimoine (PCRP)** : Un groupe de travail a été mis en place. Il regroupe les responsables de PCE, SIP et BDV. Il s'est réuni une première fois le 27 janvier. Selon le directeur, les participants ont convenu que l'équipe du PCRP devait avoir une « taille raisonnable ». Selon la note du 11 décembre 2014, le pôle de la Manche serait basée sur le schéma 2. Il prévoit de reprendre les missions des PCE sur les Dossiers à Fort Enjeux (DFE) ainsi qu'une partie du Contrôle Sur Pièce (CSP) initiative mais sans encore avoir déterminé de seuil pour l'instant. D'autres réunions de travail auront donc lieu. La future organisation du PCRP pourrait être vue lors d'un CTL en octobre prochain. M ROULET a de nouveau précisé que si un contrôleur est volontaire pour la mission de relance des successions (CR du CTL du 8/01/15), l'emploi B de la FI de Granville pourrait ne plus être concerné. M VAUBERT conclue que des sujets sont à voir comme l'obtention de la Prime Restructuration de Service (PRS).